

EDM 70
Réunion du Comité syndical du mardi 21 janvier 2020

Présents :

Membres du comité syndical :

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Dominique DIDIER, Déléguée de la commune de Jussey
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C du Val de Gray
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Didier PIERRE, Délégué de la C.C. des Combes
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Annie BRUNOL, payeure départementale
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM

Excusés :

- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Daniel CLERC, Délégué de la C.C. du Pays de Villersexel
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et d'Aboncourt-Gésincourt
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais

La Présidente ouvre la séance à 18H.

Délibérations :

- *Budget :*

- ✓ Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020 (cf document remis aux membres)

Mme ARNOULD présente le rapport d'orientations budgétaires dont le résumé du bilan d'activités de l'EDM au 1^{er} septembre 2019 (page 2).

La Présidente fait également le point sur les 7 grands principes qui avaient été validés par les collectivités adhérentes et transcrits sur la précédente convention de partenariat avec le Département (2017 à 2019). Ces 7 grands principes ont été globalement respectés et mis en place progressivement.

Pour la prochaine convention avec le Département (2020-2021-2022), les objectifs de l'EDM ont été formalisés en 3 grands principes.

La Présidente précise qu'après les élections elle ira à la rencontre en priorité des collectivités non adhérentes (CC Terres de Saône, CC du Val marnaysien, CC de Rahin Chérimont).

Afin de réaliser l'écriture du projet d'établissement, le recrutement d'un directeur est en cours.

Il faudra également travailler sur l'ouverture d'une discipline théâtre et rencontrer les écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt.

Mme ARNOULD présente ensuite les projections budgétaires pour 2020. Il est à noter une hausse de la ligne budgétaire des frais de déplacement du fait notamment de la hausse de 5 % des taux de remboursement réglementaires.

La Présidente précise que l'objectif de de financement à hauteur de 50 % du Département est toujours d'actualité dans la nouvelle convention.

M. TOURNIER indique que ce futur programme pour les 3 ans à venir est riche pour l'EDM.

Mme ARNOULD répond qu'il ne faut pas ronronner et que rien n'est gagné.

M. TOURNIER indique également que le rapprochement avec les écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt est une bonne idée.

Mme ARNOULD répond que ce rapprochement pourrait mener à une mutualisation de certains moyens et que cela relève du bon sens. Les choses ont beaucoup évolué et on peut espérer des avancées.

M. DEMONET demande si le poste du nouveau directeur a été budgétisé.

Mme ARNOULD répond qu'un poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique chargé de direction a été budgétisé tel que cela a été rédigé sur l'annonce de recrutement. Par ailleurs cela est conforme aux échanges du Comité syndical lors des précédentes réunions.

Nadine BATHELOT ajoute que ces objectifs vont dans la droite ligne des missions de l'EDM.

Mme ARNOULD indique que la principale nouveauté pour l'année prochaine est la rédaction du projet d'établissement. Ce travail sera bien entendu réalisé dans le respect du statut des enseignants. Pour la rédaction du projet d'établissement, un temps de concertation et de travail en équipe sera prévu car l'ensemble du personnel est partie prenante pour la rédaction de ce projet.

Mme ARNOULD précise que dans le processus de recrutement du directeur en cours, la rédaction d'une note sur la base des grandes orientations fixées par le Conseil départemental a été demandée aux candidats.

La Présidente ajoute qu'une première session d'entretiens est prévue en semaine 6, en sachant que la date butoir pour postuler est le 28 février. Une seconde session est prévue au mois de mars.

M. PULICANI souhaite évoquer la question des orchestres débutants. Au niveau de la CC4R cette année il n'y a pas eu d'engagement de la collectivité et aucun orchestre débutant n'a pu

être mis en place. M. PULICANI demande comment l'EDM communique aux écoles les actions musicales possibles.

Mme ARNOULD répond que le choix des actions musicales appartient aux collectivités qui financent. Les orchestres débutants sont des actions qui consomment beaucoup d'heures et certaines collectivités choisissent plutôt les actions musicales des musiciens intervenants.

Mme ARNOULD ajoute qu'il faudra que l'EDM conforte ce type d'enseignement avec notamment l'association « orchestre à l'école » et la mise en place de classe CHAM dans les collèges.

Mme OUDOT indique que sur le tableau de synthèse des interventions musicales en page 2, on voit nettement un nombre d'élèves en hausse et c'est très positif.

La Présidente conclue sur le rapport d'orientations budgétaires en indiquant que le budget pour l'année 2019 sera clôturé avec un léger excédent et que le budget pour l'année 2020 pourra être réalisé en équilibre sans reprendre de financement sur la ligne de l'excédent.

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2020.

- ✓ MAJ du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 (cf document ci-joint).

La Présidente précise qu'il y a très peu d'agents contractuels.

- *Vote à l'unanimité.*

- ✓ Tableau des participations financières des collectivités pour 2020 (cf document ci-joint)

Mme ARNOULD indique que ce tableau des participations financières acte les montants indiqués sur les annexes des conventions de partenariat avec les collectivités pour l'année 2019-2020.

- *Vote à l'unanimité.*

- ✓ Convention financière avec l'association « Musique et mémoire » (cf document ci-joint)

Mme ARNOULD précise que cette convention de partenariat formalise la mise à disposition de 3 enseignants de l'EDM pour réaliser des interventions en milieu scolaire avec l'association « Musique et Mémoire ». La facturation sera réalisée au coût réel puisque le partenariat repose principalement sur une valorisation des professeurs de l'EDM qui auraient pu être rémunérés directement par l'association.

Mme ARNOULD ajoute que ce type d'actions musicales réalisées par « Musique et Mémoire » est très positive sur les enfants de la CC du Pays de Lure car les familles ne sont pas naturellement attirées par la musique ancienne. C'est donc une réelle découverte pour ces enfants.

- *Vote à l'unanimité.*

Ressources humaines

- ✓ Modification d'un poste permanent à compter du 1^{er} février 2020 :

Suppression supérieure à 10 % du poste : passage de 20h à 10h hebdomadaires

Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe / Discipline : flûte à bec

La Présidente indique que c'est le poste de Mme AEBY Emilie qui a été recrutée au conservatoire d'Epinal à mi-temps.

- *Vote à l'unanimité.*

- ✓ Création d'un poste non permanent à compter du 1^{er} février 2020 :

Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, discipline flûte à bec à hauteur de 2h15 hebdomadaires. Accroissement temporaire d'activité

La Présidente indique que ce poste est créé afin de remplacer une partie du poste de Mme AEBY, en sachant que Mme AEBY conservera quelques heures supplémentaires jusqu'à la fin d'année scolaire.

- *Vote à l'unanimité.*
- ✓ Adhésion au service « Accompagnement en gestion de l'absentéisme » du CDG 70 afin notamment de mettre à jour le document unique.
- *Vote à l'unanimité.*

Informations

- ✓ Point sur le recrutement du directeur

La Présidente indique que le point a été réalisé précédemment lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

M. RICHARD demande si des professeurs internes à l'école de musique ont postulé.

Mme ARNOULD répond que pour le moment non et que cela paraît trop difficile de recruter au sein de l'EDM. Il est préférable d'avoir une personne extérieure pour donner un nouvel élan à l'école. Par ailleurs, c'est compliqué pour un enseignant de prendre un poste à responsabilité après avoir été en position de collègue.

Les 3 directeurs de Pôle actuels seront toujours en place avec le nouveau directeur s'ils le souhaitent.

- ✓ Convention triennale du département

La Présidente indique que le point a été également réalisé précédemment lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires. La nouvelle convention pour les années 2020 à 2023 sera présentée prochainement aux membres du Comité syndical.

Rappel de la date du prochain Comité syndical pour le vote du BP 2020 notamment :

Le lundi 9 mars 2020 à 18 heures : Espace Cassin à l'Hôtel du Département ou en cas de non atteinte du quorum le lundi 16 mars à 18 heures : Salle marron à l'Hôtel du Département.

Mme la Présidente remercie les membres du Comité syndical de leur présence.

La séance est levée à 19H15 heures.